



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 4 mars 2008

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation  
phytopharmaceutique JARDIFLOW (numéro d'intrant : 9500569)**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par NUFARM, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique JARDIFLOW.

Considérant que cette préparation est retirée depuis le 28/11/2007 ;

**L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation JARDIFLOW présentée par NUFARM.**

**Pascale BRIAND**